

Assises de l'Économie de la Mer 2018 Coup de tonnerre de Brest

N°5092-1 – supplément du N°5092 du [Journal de la Marine Marchande](#), Décembre 2018

Les 27 et 28 novembre 2018, la communauté maritime et portuaire française avait rendez-vous au Quartz à Brest pour les Assises de l'économie de la mer, organisées par Le Marin en partenariat avec le Cluster maritime français. Déception et inquiétudes...

Le rendez-vous aurait dû être dominé par le grand sujet du moment, le Brexit, dont « l'ombre d'un no deal continue de se profiler », selon les propres termes de la présidente (EELV) de la commission Transports et Tourisme au Parlement européen, Karima Delli, alors que le parlement britannique doit encore se prononcer.

Mais il a coïncidé avec la présentation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la feuille de route énergétique du gouvernement en deux étapes (2019-2023 ; 2023-2028) qui a tant tardé et a été maintes fois ajournée. Si les impacts du retrait du Royaume-Uni de l'UE animaient les conversations d'entre deux tables rondes, c'est pourtant de l'éolien en mer qu'est venu le coup de tonnerre le plus retentissant, à la suite du discours de François de Rugy, le ministre de la Transition écologique. Ses annonces d'un développement très limité de l'éolien posé et flottant en France, avec dans la meilleure hypothèse, 5 GW en service en 2028, au lieu des 10 GW proposés par les professionnels et régions concernés, ont provoqué une vive réaction, les régions maritimes et les industriels évoquant même « un scénario catastrophe » qui « exclurait le pays de facto de la dynamique internationale de l'éolien en mer ». Le schéma proposé remet en cause les modèles économiques d'une filière créatrice de milliers d'emplois non délocalisables, ont-il appuyé. Plusieurs régions font valoir avoir « massivement » investi pour accompagner le développement de la filière, tout comme les acteurs industriels de la filière, « pour poursuivre leurs innovations technologiques et assurer la production ».

Le président de la région Bretagne, qui investit actuellement 220 M€ dans ce domaine à Brest, ses homologues de cinq autres régions, France Énergie Éolienne, le Syndicat des énergies renouvelables et le Cluster maritime français ont ainsi demandé au gouvernement de revoir sa copie (à minima 1 GW par an) et à être reçus « au plus tôt » par le Premier ministre. La députée européenne Karima Delli n'a pas loupé, exhortant les ports à répondre massivement aux appels à projets lancés par Bruxelles dans le cadre des interconnexions pour les liaisons transfrontalières (elle évoque une enveloppe de 65 M€). Elle a par ailleurs annoncé que des amendements réintégrant les ports français pour la liaison avec l'Irlande pourraient être adoptés le 10 janvier par le Parlement européen. Une bonne nouvelle pour les ports bretons, qui seront les plus proches de l'Irlande à l'issue du divorce, et qui ont multiplié ces dernières semaines les rencontres avec les responsables irlandais pour leur faire une offre de service. Une démarche d'autant plus pertinente que le parlement européen a pour la première fois intégré les ports de Brest et Roscoff dans le corridor Atlantique relié à l'Irlande. Jean-Marc Roué, président d'Armateurs de France, par ailleurs président du conseil de surveillance de Brittany Ferries, dont 80 % des recettes sont perçues en livres sterling, craint pour sa part les conséquences d'une chute de 25 % de la monnaie anglaise, envisagée par les milieux financiers.

La question de la pêche est elle aussi en suspens. Quotas ou accès réciproques aux zones de pêche... un refus des Britanniques d'accéder à leurs eaux entraînerait un boycott des produits de leurs pêches. Un accord « perdant-perdant », selon Hubert Carré, directeur général du comité national des pêches maritimes.

Gérard Le Brigand